

PÊCHERIES.

Le début des pêcheries.—Les pêcheries maritimes dépendent essentiellement de deux habitudes du poisson: celles de frayer et de se nourrir en leurs lieux accoutumés, dans les estuaires et la pleine mer. Au Canada, les centres d'expansion se trouvent au septentrion; ils sont remarquables pour la froideur et la pureté de leurs eaux. Les premiers pêcheurs qui fréquentèrent ces bancs, tout spécialement le Grand Banc, étaient des Bretons et des Basques qui, si l'on en croit Fernandez de Navarette, vinrent dans leurs petites embarcations, avant 1502. La pêche se pratiquait au moyen de lignes à main, les pêcheurs se tenant dans des barils fixés à l'extérieur du passavant, de telle sorte que les lignes n'étaient pas en contact avec les flancs du navire. Les bateaux de pêche restaient sur le banc tant que durait le beau temps, puis s'en retournaient en France avec leur prise, qui consistait en 30,000 à 50,000 morues. Les voyages qui se faisaient le long du littoral démontrèrent bientôt que la morue était aussi abondante en vue du rivage que sur les bancs lointains; les équipages s'accoutumèrent alors à jeter l'ancre dans une baie, à y construire une hutte sur la grève et à faire dans leurs petites chaloupes des excursions quotidiennes aux pêcheries côtières. Chauvin fonda un établissement de cette sorte à Tadoussac, en 1599. Le poisson était salé et séché sur le rivage puis chargé, à la fin de la saison, sur le navire qui l'emportait en France. Bientôt après, les pêcheurs passèrent l'hiver en Amérique et y construisirent de véritables villages. Par le traité d'Utrecht de 1713, la Grande-Bretagne devint propriétaire absolu de Terre-Neuve, dépossédant la France de son droit de pêcher et de faire sécher le poisson sur certaines sections de son littoral, mais la France conserva les pêcheries du Cap-Breton et celles du golfe. La guerre de Sept Ans mit un terme aux opérations de pêche sur une vaste échelle. Lorsqu'elle se termina, la famille Robin, de Jersey, vint au Canada et, au moyen d'acquisitions graduelles, s'empara de toutes les anciennes stations de pêche françaises. La maison de commerce Charles Robin et Compagnie se consacrait exclusivement à la pêche de la morue, si bien que, jusqu'à l'arrivée des Loyalistes, tous les autres poissons furent négligés. Seules les pêcheries côtières étaient exploitées, y compris celles du littoral du Labrador; ce ne fut qu'en 1873 qu'un navire de pêche en haute mer sortit du port de Lunenburg, qui est maintenant le centre principal de la grande pêche.

Méthodes de pêche.—On distingue au Canada les pêcheries des océans Atlantique et Pacifique et les pêcheries intérieures; à la production annuelle, l'Atlantique contribue dans la proportion de 45 p.c., le Pacifique de 42 p.c., et les eaux douces de 13 p.c.

Les pêcheries maritimes sont considérées sous deux aspects distincts: la pêche hauturière (ou de haute mer) et la pêche côtière. Dans un périmètre de un mille à cinq milles du rivage, la pêche se pratique au moyen de petites embarcations portant deux ou trois hommes; à douze ou quinze milles du rivage, on emploie de petits